

Conservation des documents d'une association

Outils

Une association accumule au cours de son existence toutes sortes de documents qu'elle conserve et qui prennent une place importante dans son quotidien. Remplissant diverses fonctions, ils ont chacun un rôle spécifique mais d'inégale importance. Doit-on conserver l'intégralité de ces documents ? Est-il possible de se débarrasser de certains d'entre eux ? Finies les hésitations et autres "Dans le doute, on les garde !", voici une liste non exhaustive avec les délais de conservation : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F32081>

[RESAM](#)

7, place du Dossen 29600 MORLAIX

T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019)

2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX

T : [02 98 63 71 91](tel:0298637191)

M : contact@resam.net